



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
Grand Est**

<b>Avis DEP n° 2020 - 38</b>		
<b>Avis direct</b> (expert délégué)  <b>Date : 28/10/2020</b>	<b>Objet :</b> Demande de dérogation portée par le Syndicat des Eaux vives des 3 Nied pour la réalisation d'inventaires amphibiens sur 2 sites Natura 2000 en Moselle	<b>Avis :</b> favorable

**Contexte**

Le Syndicat des Eaux vives des 3 Nied est en charge de l'animation de 2 sites N2000 :

- Vallée de la Nied réunie (FR4100241)
- Secteurs halophiles et prairies humides de la vallée de la Nied française (FR4100231)

Dans ce cadre et pour répondre aux objectifs fixés dans les DOCOB, il souhaiterait mener en 2021 et 2022 des inventaires visant à déterminer les différentes espèces d'amphibiens en présence sur chacun des sites et notamment vérifier la présence ou l'absence d'espèces d'intérêt communautaire comme le Triton Crêté.

La réalisation de ces inventaires impliquant la capture avec relâché différé des animaux (utilisation de nasses), le Syndicat des Eaux vives des 3 Nied sollicite donc une demande de dérogation au régime de protection des espèces afin de pouvoir réaliser ces opérations conformément à la réglementation en vigueur.

**Questions au CSRPN**

Le projet remet-il en cause le bon accomplissement du cycle biologique des populations d'amphibiens concernés ?

**Supports de réflexion**

- Courrier
- Dossier technique
- Cerfa
- Liste des espèces

**Analyse du CSRPN**

*Rapporteur : Laurent Godé, expert délégué, président de la commission dérogation espèces protégées*

Ce dossier s'inscrit dans les inventaires et suivis légitimes des sites natura 2000. Il est complet, les méthodologies et protocoles bien respectés, il n'y a donc aucune difficulté à accorder cette dérogation qui va dans le sens de la connaissance et de la protection de nos amphibiens et ne remet pas en cause leur cycle de vie.

### **Avis du CSRPN**

Avis favorable

### **Recommandations**

Il serait nécessaire que les données récoltées soient envoyées à la DREAL pour en faire part au CSRPN, ainsi qu'à la commission amphibiens-reptiles du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine afin d'être valorisées et prises en compte dans sa base de données régionale.

Laurent Godé  
Expert délégué, président de la commission  
dérogation espèces protégées du CSRPN Grand Est

